

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Un élève de Tronville en Barrois, Mr Victor KARCHER, en classe Terminale au Lycée Saint-Louis de Bar le Duc, a participé à un voyage scolaire en Grèce du 04/11/2023 au 10/11/2023. Après délibération, le conseil Municipal décide d'allouer une aide de 50€ pour financer ce voyage.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT HALLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2023_036

Descriptif de votre projet : Construction d'une Halle Communale pour accueillir des marchés de produits locaux et abriter les festivités communales

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 254 155,30 € HT. Il convient de solliciter une aide auprès du FEADER à hauteur de 44%, de la Région à hauteur de 26% soit un autofinancement de 30%.

Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, les demandes de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

9 voix pour 4 voix contre

PLAN DE FINANCEMENT – REFECTION TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL – SUBVENTION DETR

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture du garage du Bourg.

Le coût de ces travaux est estimé à 26 485,46 € HT et seront réalisés sur le budget 2024.

Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture DETR à hauteur de 60% soit un autofinancement de 40%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – SUBVENTION DETR

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'aménager l'aire de jeux.

Le coût de cet aménagement est estimé à 25 915,00 € HT et sera réalisé sur le budget 2024.

Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture DETR à hauteur de 60% soit un autofinancement de 40%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE SAUVEGARDE PROVISoire CHARPENTE ET TOITURE DE L'EGLISE – SUBVENTION UDAP

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre des travaux urgents, d'entretien sur la toiture de l'église.

Le coût de ces travaux est estimé à 21 185,00 € HT et seront réalisés sur le budget 2024.

Il convient de solliciter une aide auprès des services de l'UDAP à hauteur de 40% soit un autofinancement de 60%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT – EXTENSION DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre des travaux d'extension du cimetière. Le coût de ces travaux est estimé à 53 796.04 € HT et seront réalisés sur le budget 2024. Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture DETR à hauteur de 60% soit un autofinancement de 40%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION LUMINAIRES LOTISSEMENT DES COMBLES

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé un projet de remplacement de luminaires au Lotissement des Combles. L'ensemble de ce projet sera réalisé sur l'exercice budgétaire 2024 pour un montant total de 35 865,10 € HT. Il convient de solliciter une aide auprès de la FUCLEM à hauteur de 60%, des services de l'Etat sur le Fond vert à hauteur de 20% soit un autofinancement de 20%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, les demandes de subventions et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE – AMENAGEMENT PAYSAGER – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre une étude de faisabilité pour des travaux d'aménagement paysager sur la RD 120A. Le coût de cette étude est estimé à 4 290 € HT et sera réalisée sur le budget 2024. Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture DETR à hauteur de 70% soit un autofinancement de 30%.Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE – TRAVAUX AMENAGEMENT RUE MAULAN - DETR

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre une étude de faisabilité pour des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux Rue de Maulan. Le coût de cette étude est estimé à 9 125,00 € HT et sera réalisée sur le budget 2024. Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture DETR à hauteur de 70% soit un autofinancement de 30%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX GRANDE RUE - DETR

La commission Finances et Projets, réunie le 07/02/2024, a proposé d'entreprendre une étude de faisabilité pour des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux Grande Rue.

Le coût de cette étude est estimé à 40 000,00 € HT et sera réalisée sur le budget 2024. Il convient de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture à hauteur de 70% soit un autofinancement de 30%. Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement, la demande de subvention et donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce dossier.

13 voix pour

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le maire expose qu'en application de l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales **les communes comptant moins de 2 000 habitants**, l'agrandissement ou la création du cimetière doit être décidé par le conseil municipal. Il convient de souligner que les terrains destinés à accueillir l'assise de la création ou l'extension du cimetière doivent répondre aux exigences posées par le CGCT. L'extension est prévue sur les parcelles AC74 et AC75 d'une superficie de 2023 m² (dont seulement la moitié sera exploitée), propriétés communales, contiguës au cimetière actuel.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'extension du cimetière communal sur les parcelles AC 74 et AC 75 appartenant à la commune, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à l'étude de sols, **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder aux travaux d'extension, **DÉCIDE** de modifier le plan du cimetière existant pour tenir compte de l'extension qui sera réalisée

13 voix pour

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

il convient de procéder à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission est fixée par l'article L.19 du code électoral et diffère selon le nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de + de 1 000 habitants, la commission est composée de cinq conseillers municipaux titulaires (dont 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau) et cinq conseillers municipaux suppléants. Le maire, les adjoints et délégués titulaires d'une délégation de signature ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après délibération, les membres titulaires volontaires nommés sont : Coralie CAUSIN, Louis GUILLAUME, Sabine BOUQUET, Christell HUMBERT, Christophe POSSIEN.

13 voix pour